

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 08 NOVEMBRE 2018
COLLEGE ANDRE CITROEN

Convoqué par lettre en date du 17 octobre 2018, le Conseil d'Administration n°1 du 08 novembre 2018 débute à 18h 08. Compte tenu du fait qu'il s'agit du 1^{er} CA de l'année et que l'ordre du jour appelle la constitution des conseils et commissions, tous les membres du CA, titulaires et remplaçants sont convoqués. Le quorum, fixé à 15, étant atteint, le CA peut valablement délibérer. (22 membres titulaires sont présents, et quatre parents suppléants venus pour l'installation des instances participent au conseil, ils ne prennent cependant pas part aux votes).

Mme AKKARI, principale-adjointe, et M. VIGNEST, professeur, sont excusés. Mme Anne-Gaëlle BAPTISTE, adjointe au service de l'énergie de la mairie de Paris est invitée à 19 heures afin de présenter le projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Le secrétariat est assuré par Mme CARCY.

Les différents corps ont remis au Principal le tableau de répartition de leurs représentants à la commission permanente et au conseil de discipline.

Monsieur Le Principal ouvre le conseil et invite les participants à se présenter. Il présente ensuite l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du précédent CA
- Autorisation des élèves licenciés de l'AS à se rendre seuls sur les installations sportives
- Installation des instances officielles
 - Commission Permanente
 - Conseil de Discipline
 - Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
 - Comité Hygiène et Sécurité
- Pédagogie
- Bilan des affectations 2017/2018 et de rentrée 2018/2019
- Echanges internationaux et voyages linguistiques (Allemagne, Espagne, Italie, Angleterre)
- Convention entre la mairie de Paris et le collège Citroën pour installation de panneaux photovoltaïques.
- Règlement intérieur : inscription dans le règlement intérieur de l'interdiction d'utilisation du portable à l'école.
- Questions diverses (à faire parvenir 48 heures à l'avance)

1) Procès-verbal du précédent CA :

Chaque membre du CA a reçu le PV du CA de juin.

Un parent d'élève a fait remarquer le bilan de la semestrialisation n'avait pas fait l'unanimité. Il est donc ajouté au PV précédent les deux remarques suivantes :

- « Il est souhaitable que toutes les disciplines soient renseignées sur le relevé de notes du premier mi-semester ».
- « Plusieurs professeurs ont fait part d'un avis mitigé sur la semestrialisation ».

Compte tenu de ces deux remarques, le PV du précédent CA est mis au vote.

Délibération n°1 : Le PV du précédent CA en date du 27 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

2) Déplacement des élèves licenciés de l'AS sur les installations sportives.

Comme les années précédentes, il est proposé de reconduire cette autorisation.

Délibération n°2 : Le CA autorise les élèves licenciés à l'AS à se rendre seuls sur les installations sportives lors des entraînements et compétitions avec accord préalable de leurs parents ». Cette autorisation est valable jusqu'au 1er CA de l'année suivante.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

3) Installations des instances officielles.

Les différents membres se présentent et Monsieur VANHAMME, principal, expose brièvement la composition et le rôle du Conseil d'Administration (instance de décision, lieu d'échanges).

A) Conseil de discipline et Commission Permanente :

Membres de droit : M. VANHAMME, Principal
Mme AKKARI, Principale-adjointe
M. PHILIPPE, Gestionnaire
M. BELHARRAT, CPE.

Membres élus :

	Conseil de discipline		Commission permanente	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
ATOS	M. FERREIRA	Mme RENÉ-CORAIL	Mme RENÉ-CORAIL	M. FERREIRA
ENSEIGNEMENT- EDUCATION	Mme Tania CARCY	Mme Marion SELLIER- SOULAIROL	Mme Sarah HUET	Mme Delphine-Sophie AUCLAIR
	Mme Anne VIDAL	M. Nicolas IVANOFF	Mme Marion SELLIER- SOULAIROL	Mme Ève AMSELLEM
	M. Gilles GASPERI	M. Romain VIGNEST	Mme Caroline DEFRESNE	Mme Isabelle MOREAU
	M. Roman STANEK	Mme Véronique BUISSON		
PARENTS D'ELEVES	Mme NOEL Irène	Mme HOURON Anne	Mme FRIEDMANN I.	M. ROSSI Frédéric
	Mme ROUSELLE Sophie	Mme PARE Marie-Pierre	Mme BAILLEUL M-L.	Mme M'BODJI Codou
	Mme IBRAHIM Amina	Mme DUCERE Emmanuelle	Mme HOURON Anne	Mme DOLET
ELEVES	Mlle SACKHO Wandé	Mlle Cécilia FAURE		
	Mlle SISSOKO Kanto	M. Ibrahim SHEHINDA	M. SAVANE Bambo	M. GUEI Rudy

Délibération n°3 : Le CA approuve la composition du conseil de discipline suivante :

Membres de droit : M. VANHAMME, Principal
Mme AKKARI, Principale-adjointe
M. PHILIPPE, Gestionnaire
M. BELHARRAT, CPE

ATOS	M. Ferreira	Mme René-Corail.
ENSEIGNEMENT- EDUCATION	Mme Tania CARCY	Mme Marion SELLIER SOULAIROL
	Mme Anne VIDAL	M. Nicolas IVANOFF
	M. Gilles GASPERI	M. Romain VIGNEST
	M. Roman STANEK	Mme Véronique BUISSON
PARENTS D'ELEVES	Mme NOEL Irène	Mme HOURON Anne
	Mme ROUSELLE Sophie	Mme PARE Marie-Pierre
	Mme IBRAHIM Amina	Mme DUCERE Emmanuelle
ELEVES	Mlle SACKHO Wandé	Mlle Cécilia FAURE
	Mlle SISSOKO Kanto	Mlle Shehinda IBRAHIM

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération n°4 : Le CA approuve la composition de la commission permanente suivante :

Membres de droit : M. VANHAMME, Principal
Mme AKKARI, Principale-adjointe
M. PHILIPPE, Gestionnaire
M. BELHARRAT, CPE.

ATOS	Mme RENE-CORAIL	M. FERREIRA
ENSEIGNEMENT- EDUCATION	Mme Sarah HUET	Mme Delphine Sophie AUCLAIR
	Mme Marion SELLIER SOULAIROL	Mme Eve AMSELLEM
	Mme Caroline DEFRESNE	Mme Isabelle MOREAU
	Mme FRIEDMANN I.	M ROSSI Frédéric
PARENTS D'ELEVES	Mme BAILLEUL M-L.	Mme M'BODJI Marie-Pierre
	Mme HOURON Anne	Mme DOLET
	M. SAVANE Bambo	M. GUEI Rudy
ELEVES		

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

B) Commission Hygiène et sécurité :

Le rôle de la commission est présenté. La commission est constituée des personnels suivants :
M. VANHAMME, Mme AKKARI, M. FERREIRA, Mme DELALANDE (infirmière), Mme BUISSON, Mme AMSELLEM, Mme ROUSELLE, Mme DOLET, Mme DUCERE, M. Bambo SAVANE.

Délibération n°5 : Le CA approuve la composition de la commission d'hygiène et de sécurité :

La commission est constituée des personnels suivants :

M. VANHAMME, Mme AKKARI, M. FERREIRA, Mme DELALANDE (infirmière), Mme BUISSON, Mme AMSELLEM, Mme ROUSELLE, Mme DOLET, Mme DUCERE, M. Bambo SAVANE.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

C) Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le rôle de la commission est présenté.

Délibération n°6 : Le CA approuve la composition du CESC suivante :

Le CESC est constitué des personnels suivants :

M. VANHAMME, Mme AKKARI, Mme GRANGER ; Me PHILIPPE, Mme DELALANDE (infirmière), Dr CAILLAUD (Médecin scolaire), Mme ESPINOUSE (assistante sociale), Mme BUISSON, Mme CARCY, Mme DEFRESNE, Mme GRAVIER, Mme FRIEDMANN, Mme DOLET, Mme BRUSSON, Mlle SISSOKO.

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

D) Fonds social collégien

Le rôle du fonds social est présenté ainsi que ses modalités d'attribution. Il sera composé de : M. VANHAMME, Mme AKKARI, M. PHILIPPE, Mme ESPINOUSE (Assistante Sociale), M. LOKOSSA (Secrétariat d'Intendance). Les aides du fonds social collégien seront affectées prioritairement à la demi-pension.

Délibération n°7 : Le CA approuve les modalités d'attribution du fonds social :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

E) Conseil de la Vie Collégienne CVC

Suite à la question d'un parent, il est précisé que les élections auront lieu début décembre.

Le rôle du Conseil de la Vie Collégienne a pour objectif d'être un groupe de réflexion sur la participation à la vie sociale de l'établissement afin de constituer un groupe pouvant rayonner sur l'ensemble de l'établissement.

Parmi les membres adultes, il est annoncé que le CPE volontaire sera Mme GRANGER, qu'un professeur supplémentaire sera convié, ainsi qu'un parent d'élève de chaque fédération dont Mme Raphaëlle BERGEROT (suppléante Mme Gabriel CEROLINI) ainsi qu'un agent, Mme Caroline BONTULOVIC.

4) Informations de rentrée : Résultats aux examens, bilan de l'orientation.

a) Résultats aux examens :

Les résultats sont très satisfaisants. Le taux de réussite est de 90% avec 86% de mentions, dont 66% de mentions B et TB.

Les professeurs font remarquer que l'épreuve de français était difficile.

b) Orientation post 3^{ème}

Un tableau récapitulatif est remis aux participants. Tous les élèves du collège ont été affectés au premier tour, ce qui est représentatif du travail mené sur l'orientation et le dialogue avec les familles. 86% des élèves ont obtenu leur premier vœu. 74% des élèves sont affectés en seconde générale. Il est noté une augmentation du redoublement en 3^{ème} (5 élèves).

Les parents d'élèves font remarquer que la journée portes-Ouvertes de Jean-Baptiste SAY était peu attractive. L'option théâtre du lycée Molière semble avoir attiré un certain nombre d'élèves.

c) Bilan de l'affectation 6^{ème}.

Nous avons rempli nos classes de 6^{ème} dès le 1^{er} tour d'affectation, devant ainsi refuser une vingtaine d'élèves. Le collège compte en pour l'année scolaire 2018/2019, **676 élèves dont 356 filles et 320 garçons**. 41% d'élèves issues de CSP favorisé et 23% défavorisées. Les classes sont composées en moyenne de 28,16 élèves, les effectifs variant de 27 à 29 élèves de par le jeu des options.

Par ailleurs, les demandes de bourse ont été moins importantes cette année, probablement liées à la démarche à faire en ligne désormais, même si le gestionnaire et l'intendant ont accepté les demandes papier.

Bilan fin de 3^{ème}

	Jun 2016	Jun 2017	Jun 2018
2d générale	122 (76%)	129 (75.5%) (Paris :79.5%)	118 (74%)
2d Pro	19% (20%)	25 (16%)	32(20%)
Redoublement	1	2 (1%)	5 (3%)
CAP			1
Buffon	33	41 (27%)	50
Duruy	17	24	18
J-B Say	10	18	5
Molière	20	14	23
Camille Sée	14	14	4
HIV LLG	2	3	1
Cl. Bernard		8	8
La Fontaine		4	2
Janson			2
AUTRES			21
Corbon	3	6	5
Beaugrenelle	4	5	4
Cassin			9
Tx satis vœu 1	78.3%	73.4%	86%

Tx satis voeu 2	9.4%	16.3%	8.6%
Tx Satis voeu 3	5.6%	3.3%	1.4%
RESULTATS AU DNB	88%	91%	90 % (France : 88% Paris : 90%)
Mentions DNB		89%	86%
Mention B et TB		67 %	66 %
DNB épreuves écrites Fr. Hist-géo		56 (Paris : 51)	
DNB épreuves écrites Maths sc et tech		54 (Paris : 50)	

Les parents font remarquer que la remise de diplôme a manqué de formalisme ; il était effectivement prévu que cette remise se fasse à la Mairie, ce qui n'a pu être fait en raison de la charge de travail cette année. Nous avons donc reconduit la remise habituelle au collège.

Il est aussi demandé, d'un avis commun, que les anciens élèves de troisième soient invités à venir témoigner et aider lors de la Soirée Portes Ouvertes, organisée chaque fin novembre.

5) Échanges linguistiques

Aux traditionnels échanges linguistiques (Bonn, Stuttgart, Madrid), s'ajoutent cette année une proposition de voyage à Londres de deux classes de 6^{ème} et un voyage des latinistes de 4^{ème} à Rome.

Un parent s'interroge sur le nombre réduit d'élèves de 4^{ème} qui se rendent à Bonn et qui semblait plus important les années précédentes. M. le principal répond qu'il peut s'agir d'une baisse liée à un creux constaté des effectifs de germanistes il y a trois ans et promet de clarifier l'information auprès du professeur d'Allemand.

NDLR : Informations portées à l'attention du conseil après consultation du professeur d'Allemand. Il s'agit d'un nombre indicatif. Si les années précédentes, l'échange concernait près de 30 élèves, l'an dernier il y en avait 18 et cette année, le chiffre estimé est de 15, ce qui correspond aux deux années de creux du recrutement de germanistes. M. GOUGEON assure que tous les élèves volontaires pourront réaliser cet échange.

Mme HUET présente le projet de voyage (21 au 24 mai 2019) en Italie (Rome), à défaut la Provence pour des raisons de coût budgétaire, et à l'attention des latinistes volontaires de 4^{ème}. Le voyage concernerait 58 élèves et quatre accompagnateurs, dont les deux professeurs de latin.

Un parent s'interroge sur le coût du voyage. Un autre parent qui approuve ce voyage, signale que le déplacement en train limiterait le coût.

Mme CARCY présente le voyage à Londres. Il se déroulera sur un week-end d'avril 2019. Il est souligné la forte implication des enseignants dans ce projet, tant pour la recherche de financements afin de limiter le coût à 250€ par famille (animation de stands durant les réunions parents, marché de Noël et autres actions à venir en début d'année) que pour le faible impact sur les cours puisqu'il se déroulera du vendredi au dimanche.

Délibération n°8: le CA adopte le principe d'un échange scolaire à Stuttgart selon les conditions financières ci-dessus :

Destination : STUTTGART 6^{ème} · Dates prévisionnelles: fin juin 2019

A -Nombre prévisionnel d'élèves	30
B- Nombre prévisionnel d'accompagnateurs	2
C- Contributions privées et publiques = au moins B * E	312.50

D- Prix total du voyage	5 000,00 €
E- Prix de revient par participant = D / (A+B)	156.25€

La participation maximale des familles sera de: 200,00 €
estimatif et provisoire

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération n°9 : le CA adopte le principe d'un échange scolaire à Bonn selon les conditions financières ci-dessus :

Destination : BONN 4^{ème} - Dates prévisionnelles: mi-septembre 2019

A -Nombre prévisionnel d'élèves	15
B- Nombre prévisionnel d'accompagnateurs	2
C- Contributions privées et publiques = au moins B * E	411.76 €
D- Prix total du voyage	3 500,00 €
E- Prix de revient par participant = D / (A+B)	205.88 €

La participation maximale des familles sera de: 210,00 €

estimatif et provisoire

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération n°10 : le CA adopte le principe d'un échange scolaire à Madrid selon les conditions financières ci-dessus :

Destination : Espagne / Madrid 3^{ème} - Dates prévisionnelles: 5 au 11 avril 2019

A -Nombre prévisionnel d'élèves	31
B- Nombre prévisionnel d'accompagnateurs	2
C- Contributions privées et publiques = au moins B * E	727.27 €
D- Prix total du voyage	12 000,00 €
E- Prix de revient par participant = D / (A+B)	363.64 €

La participation maximale des familles sera de: 365,00 €

A -Nombre prévisionnel d'élèves	31
B- Nombre prévisionnel d'accompagnateurs	2
C- Contributions privées et publiques = au moins B * E	727.27 €
D- Prix total du voyage	12 000,00 €
E- Prix de revient par participant = D / (A+B)	363.64 €

La participation maximale des familles sera de 365,00 €

:

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération n°11 : le CA adopte le principe d'un voyage scolaire à Londres à destination de deux classes de 6^{ème} B et D) selon les conditions financières ci-dessus :

Destination : Londres – 6^{ème} - Dates prévisionnelles: avril 2019

A -Nombre prévisionnel d'élèves	54
B- Nombre prévisionnel d'accompagnateurs	5
C- Contributions privées et publiques = au moins B * E	1 400
D- Prix total du voyage	18 200
E- Prix de revient par participant = D / (A+B)	250

La participation maximale des familles sera de: 300,00 €

estimatif et provisoire

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération n°12 : le CA adopte le principe d'un voyage scolaire en Italie (ou Provence) à destination des 58 élèves latinistes volontaires de 4^{ème} au mois de mai 2019. Déplacement en train préféré à l'avion afin de limiter le coût. Quatre accompagnateurs prévus. Budget estimatif : 400 euros par famille.

Destination : Rome -4^{ème} - Dates prévisionnelles : 21 au 24 mai 2019

A -Nombre prévisionnel d'élèves	58
B- Nombre prévisionnel d'accompagnateurs	4
C- Contributions privées et publiques = au moins B * E	
D- Prix total du voyage	
E- Prix de revient par participant = D / (A+B)	360

La participation maximale des familles sera de: 400,00 €
estimatif et provisoire

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

6) Convention entre la mairie de Paris et le collège Citroën pour installation de panneaux photovoltaïques.

Mme Anne-Gaëlle BAPTISTE, adjointe au service de l'énergie de la mairie de Paris présente ce projet.

Il s'agit d'installer des panneaux solaires sur la toiture côté rue Balard ainsi que des onduleurs. Ces panneaux couvriraient 1000 m². En effet, il est rappelé que le bâtiment fait partie des équipements publics de Paris, et le collège, de par la superficie et l'orientation de ses toits, a été retenu avec 9 autres bâtiments pour ce projet.

M. le principal rappelle que la mairie avait végétalisé le toit, ce qui représente un cout élevé et qu'il est dommage que cela soit perdu.

Il s'agit d'une mise à disposition de la toiture dont l'exploitation des panneaux sera confiée à une société privée qui réinjectera l'énergie électrique produite dans le réseau public de proximité. La ville touchera une redevance pour cette prestation, aucune contrepartie financière ne sera reversée au collège. Cependant, ces panneaux pourraient faire l'objet d'une exploitation pédagogique.

Concernant les dangers potentiels des ondes, Mme Baptiste précise qu'elles se situent dans les normes de sécurité, à savoir des onduleurs distants de plus de 50cm. Mme Baptiste reste joignable pour répondre à toute question à l'adresse : anne-gaëlle.baptiste@paris.fr

Au vu de l'heure tardive et des questionnements posés par cette installation, il est décidé de reporter ce vote au prochain CA prévu début décembre.

7) Règlement intérieur : inscription dans le règlement intérieur de l'interdiction d'utilisation du portable à l'école.

Le CA du mois de juin 2018 s'était prononcé favorablement à l'interdiction de l'utilisation du portable au collège. La loi du 03 aout 2018 a légiféré sur l'utilisation du téléphone portable dans les établissements scolaires. Son application a été immédiate à la rentrée de septembre 2018 et nous invite à mettre notre règlement intérieur en conformité avec la loi. Un courrier à l'attention des parents a été inséré dans le carnet de correspondance à la rentrée. M le principal présente le texte à insérer dans le règlement intérieur.

Il est précisé que l'interdiction des portables s'effectue sans problèmes majeurs et qu'elle est acceptée des élèves.

Délibération n°13 : le CA est favorable à l'ajout dans le règlement intérieur du paragraphe suivant relatif à l'usage des téléphones portables.

Il est ajouté au chapitre IV la vie au collège, un nouvel alinéa, l'alinéa g :

« L'usage des téléphones portables ainsi que de tout appareil connecté ou électronique (jeux, musique) sont formellement interdits dans l'enceinte du collège ainsi que durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires). Ils doivent être éteint et rangés au fond du sac. Ils ne doivent être ressortis ni pour être éteints, ni pour regarder l'heure. Tout appareil visible ou audible pourra selon l'estimation de la situation par l'adulte éducateur, entraîner une punition voire la confiscation de l'appareil. En cas d'urgence, les élèves qui souhaitent contacter leur famille se rapprocheront de la vie scolaire. Le téléphone portable peut également faire l'objet d'un usage pédagogique à l'initiative d'un enseignant ».

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

8) Questions diverses.

M. VANHAMME récapitule toutes les questions posées par les parents d'élèves et les professeurs. Compte tenu de l'heure tardive (20h10), les questions font l'objet d'une analyse et réponse rapide.

- 1) Horaires du CA : « Une nouvelle tradition s'est imposée l'année dernière prolongeant la durée des séances du conseil d'administration au-delà de 21h00. Pourrait-on penser à ceux qui habitent loin et aux élèves qui rentrent à des heures impossibles et revenir à ce qui s'est toujours fait, toute Direction confondue, ne jamais dépasser 20h00 »

Cette demande est jugée légitime et même si elle ne peut être honorée ce jour, le CA s'engage à respecter l'horaire butoir de 20 heures.

- 2) Organisation du temps de la cantine : « Combien de surveillants en service ? Pourrait-on envisager, pour la rentrée prochaine, de proposer plusieurs formules d'inscription à la cantine ? La possibilité d'inscrire son enfant un jour ou deux par semaine, en fonction de son emploi du temps, fait partie des attentes des parents ; elle aurait, en outre, pour avantage d'alléger les effectifs à la demi-pension et d'offrir par conséquent aux élèves une pause méridienne plus agréable.

Pour contribuer également à améliorer la qualité de la pause méridienne, nous souhaiterions que le foyer fasse l'objet d'un projet d'équipement (livres, jeux, mobilier...), en concertation avec les futurs élus du conseil de vie collégienne. Serait-il possible de mettre en place un « groupe de travail » sur ce sujet et de débloquer un budget ?

Les enfants qui souhaitent réviser ou faire les devoirs, demandent un assouplissement des 3 jours de cantine afin de choisir le jour où ils seraient externes ».

M. Le Gestionnaire précise que 2 surveillants assurent la surveillance de la cantine, il est lui-même, ainsi que l'intendant, présent pour la régulation. Quant à la demande d'assouplissement de la demi-pension, le nombre de jours de cantines complexifie la gestion comptable. Il serait également plus difficile pour la vie scolaire (couleur des carnets...) de gérer les sorties. Il est également noté une amélioration de la cantine (qualité en amélioration et meilleur accueil).

- 3) Problème au gymnase Cévennes : « Un sujet de contexte ponctuel : indisponibilité du gymnase suite à chute d'une partie du plafond. Problème et délai de réparation ? »

Un panneau s'est détaché du plafond du gymnase et par mesure de précaution, les professeurs d'EPS ne souhaitent pas y emmener des élèves sans un avis favorable écrit de la commission de sécurité des services de la ville de Paris. Il est prévu d'installer un filet protecteur comme installation de secours provisoire.

- 4) Information des parents sur les absences prévisibles de professeurs : « PCN : souhait des parents d'avoir les informations des professeurs absents, ainsi que l'inscription des devoirs et des contrôles dans le cahier de texte numérique A partir de quand l'administration sera-t-elle en mesure de communiquer clairement les absences des professeurs sur vie scolaire et/ou Paris classe Numérique, comme cela est prévu par le règlement intérieur (article 5.A) ? »

Du fait de l'absence de la Principale-adjointe, l'information n'a pu être indiquée sur PCN. Un parent suggère que cette tâche soit dévolue au secrétariat de l'établissement.

- 5) Absentéisme : « Suite aux ateliers du mois de juillet dernier, nous sommes toujours en attente de décisions dans notre établissement statuant sur des dispositions internes ou sur un protocole clair pour la gestion des absentéistes chroniques. Ceci afin de lever toute ambiguïté quant à notre application de la loi. Pourrait s'y ajouter une réaction envers les familles qui choisissent chaque année de prolonger leurs vacances d'été mettant leurs enfants dans les pires conditions pour commencer leur année scolaire. Cet ensemble de mesures pourrait lui aussi faire l'objet d'une information aux familles et d'une modification du règlement intérieur. »

M. Le Principal précise que l'ajout de la rubrique *avertissement* est intégrée aux avertissements. Il est noté une plus grande réactivité de signalement niveau 1 (sept signalements en ce début d'année). La modification du système des retenues semble efficace tout comme la vigilance sur les retards qui sont sanctionnés par une retenue. Concernant l'absentéisme, il est encadré par les textes officiels qui prévoient en premier lieu un dialogue avec les familles afin d'identifier le type d'absentéisme et d'y remédier. Si le problème persiste, il fait l'objet d'un suivi par le CPE et par un Groupe de suivi.

M le principal annonce que nous sommes tenus de scolariser tous les élèves mineurs en dépit d'un long temps d'absence. Cette absence prolongée compromet gravement la réussite de ces élèves et a des conséquences sur l'orientation.

Un professeur fait remarquer qui si les élèves font leurs retenues, elles ne sont pas signées des parents.

- 6) Ouverture d'une nouvelle langue vivante : « Où en est-on du projet d'élargir le choix des langues vivantes au collège? Quelle langue supplémentaire pourrait être proposée et cela sera-t-il effectif en septembre 2019 ? »

M. Le Principal annonce qu'il a déposé la demande pour l'enseignement de l'italien le 07 novembre pour une ouverture en septembre 2019. La réponse est attendue pour début janvier 2019.

- 7) Présence accrue de notre conseillère d'orientation psychologue : « Pourrait-on demander aux services du rectorat de pouvoir bénéficier d'une présence accrue de notre conseillère d'orientation psychologue. Jusqu'à ce jour elle est présente au collège uniquement le lundi toute la journée. Mais avec une seule journée par semaine, son emploi du temps est très vite saturé. La taille de notre collège le justifie largement, comme le montrent cette année la création d'un 2ème poste de CPE et d'un demi-poste de secrétaire. »

Le collège avait déjà formulé cette demande l'an dernier auprès du rectorat. Elle sera réitérée cette année. Cette demande sera également portée à la Directrice du CIO de notre District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49. Les participants sont invités à boire le verre de l'amitié.

Le Principal
Monsieur Laurent VANHAMME

La secrétaire de séance
Mme Tania CARCY